



*ici*

*Information aux Citoyens Illadais*

Bulletin n° 3 - Automne 2001

**Editorial :** Il y a du nouveau

Depuis Ici parution de notre dernier bulletin fin septembre, puis d'un article consacré à notre association (Sud Ouest 12 octobre), nous avons observé certains changements dans le comportement de la municipalité. Nous lui reprochons, en effet, de ne pas informer directement et régulièrement tous les Illadais des décisions qu'elle prend. Certes, cette dernière prétend le contraire mais elle a pris des mesures démontrant que cette critique est fondée. Elle s'est efforcée de remettre à jour les panneaux municipaux d'affichage répartis dans les quartiers. Le 19 octobre, pour la première fois depuis bien longtemps, la municipalité faisait paraître dans Sud Ouest un résumé du travail des élus, suivi le 25 octobre d'un autre article présentant la réfection du lavoir de Brouquet. A quand une nouvelle édition du bulletin municipal dont la dernière date de 1999 ? De plus, monsieur le maire a accepté de répondre à une question sur les nuisances provoquées par la zone artisanale posée par un adhérent de notre association après la réunion du conseil municipal du 29 octobre (voir l'article traitant du sujet).

Cependant, les concessions faites par la municipalité s'arrêtent là. Car, cette réunion du 29 octobre a été encore plus courte que les précédentes - elle a duré 10 minutes - et n'a pas été annoncée dans la presse. Son ordre du jour n'est toujours pas communiqué sur la convocation affichée en mairie. A la place d'une énumération précise de chaque point qui sera traité, nous pouvons lire Ici mention «questions diverses », au mépris des citoyens et au mépris de l'article L.2121-10 du code des communes. Par ailleurs, la convocation de la réunion de 28 novembre n'aurait pas été affichée dans les délais légaux.

Il reste décidément un long chemin à faire à nos élus locaux pour que la vie municipale illadaise soit véritablement transparente. Il en va de l'amélioration de la qualité de la vie dans notre commune.

## **Les nuisances de la zone artisanale Illats-Cérons**

C'est en 1986 que les premières expropriations sont proposées par le syndicat intercommunal chargé de la gestion de la zone. Quinze ans après, cinq entreprises se sont installées sur le site dont la dernière en date, Ici COVED, filiale de la Saur appartenant à Bouygues est arrivée en mai 2000. Celle-ci a transformé la vie des dix familles riveraines en véritable enfer. Une enquête publique, une pétition signée par tous les riverains et deux réunions réunissant des habitants des quartiers du Sable et du Peyrey, des responsables de la COVED et des représentants de la municipalité à savoir le maire et son adjoint à la voirie ont eu lieu. Elles ont abouti à l'interdiction pour les semis remorques de vider du verre la nuit ; d'ailleurs, ils n'en avaient pas l'autorisation d'après l'arrêté préfectoral n°14822 d'octobre 1999. Mais, d'autres nuisances demeurent : un chargeur manipule verrerie, acier, aluminium et d'autres déchets toute la journée ; les bennes à ordures ménagères qui vident à Virelade, viennent stationner et redémarrer de nuit sur le site. Le bruit qui en résulte provoque des dégâts sur la santé des voisins de la zone car cette entreprise fonctionne 313 jours par an.

Quelle solution proposer pour sortir de cette situation difficile? A la suite d'une question posée après la réunion du conseil municipal du 29 octobre, un entretien réunissant le maire, son adjoint concerné, le directeur régional de la COVED et l'auteur du présent article s'est déroulé le 8 novembre. Une proposition concrète a été faite : pourquoi la COVED ne traiterait-elle pas le verre à Virelade où elle est déjà locataire de la déchetterie sur un terrain d'une douzaine d'hectares appartenant à l'UCTOM (1), parfaitement équipé et surtout sans habitation à proximité? En outre, le président de l'UCTOM s'est déclaré favorable au déplacement de cette activité mais reste à savoir qui paiera les équipements nécessaires. Affaire à suivre donc...

Plus largement, ces nuisances doivent nous faire réfléchir au sort qui est réservé aux quartiers situés au nord-est de la commune où se concentrent désormais l'entreprise GSM localisée sur la gravière de Brouquet, la ligne haute tension Podensac-Langon et la station d'épuration d'Illats située au Merle à 150 mètres de la première habitation. De plus, une nouvelle station d'épuration va être créée entre Brouquet et Barrouil.

Voilà un aménagement communal guidé par un souci d'équilibre... mais qui aurait dû s'accompagner d'une vraie discussion entre élus et habitants.

Jean Claude Lafiteau

## Que veulent les jeunes ?

« Dans la commune, il n'y a rien pour nous ! » disent la plupart des jeunes d'Illats. Ils n'ont pas tort car, depuis vingt-cinq ans, la municipalité les a oubliés. A l'exception des activités proposées par certaines associations, aucune structure municipale n'a été mise en place pour animer leurs journées de vacances d'été et d'hivers. Pourtant, il y a de vrais besoins et des propositions sont formulées à ceux qui veulent bien les écouter par certains adolescents ou jeunes adultes.

Les jeunes illadais demandent la construction d'un terrain multisports (basket, football, handball etc...) accessible à tous. En effet, la salle des sports, le stade de football et les terrains de tennis ne sont ouverts qu'aux licenciés des différents clubs utilisateurs. Seul le terrain d'entraînement de football est d'accès libre. Un tel aménagement ne coûtera presque rien à la commune car le Conseil Général le subventionne intégralement. Sauternes dispose de ce type d'équipement qui remporte un vif succès.

De plus, les adolescents veulent un lieu où ils peuvent se rencontrer. Or, cet endroit devrait se situer dans la future « Maison des associations » et il appartiendrait à la municipalité de le structurer en association chargée de l'animer sur le modèle de la Fédération des foyers ruraux ou des Maisons des Jeunes et de la Culture. L'exemple de St Michel de Rieufret, où les jeunes et les adultes coopèrent dans une MJC, serait une source d'inspiration.

Pour les moins de quinze ans, des parents regrettent l'absence d'engagement de la municipalité dans le fonctionnement des vacances sportives. Actuellement, elles sont portées à bout de bras par l'association qui les a créées en 1985. La commune doit s'investir de manière significative : possibilité d'utiliser le restaurant scolaire, inscription et publicité en mairie et participation municipale aux frais. Pour nos jeunes, il est temps d'agir !

Jean Marc Nigues

## En bref Location des salles

L'accès au foyer est gratuit pour tous. Il en est de même pour la salle des fêtes lorsque les associations illadaises veulent l'utiliser. Les particuliers doivent respecter les tarifs suivants

Salle des fêtes	Résidents de la commune		Hors commune	
	Location	caution	Location	caution
	500 <sup>F</sup>	2 500 <sup>F</sup>	1 500 <sup>F</sup>	2 500 <sup>F</sup>

Le cout réel du lavoir de Brouquet est de 13 500 F. Est-ce vraiment une priorité ? ( Conseil municipal du 2 septembre)

Une station d'épuration indispensable a l'assainissement des quartiers de Barrouil, Brouquet et Condrine sera implantée sur une parcelle située a Barrouil, proche du ruisseau la Gargale. Mais a quelle distance des habitations ? (Conseil municipal du 28 novembre)

Dégradations des pistes forestières dues a la tempête de décembre 1999: un devis a été proposé par la société Landes Girondines, les réparations coûteraient 738 593 F TTC. Une subvention a été demandée au Conseil Général.(Conseil municipal du 2 septembre)

Une commission municipale de surveillance de l'entreprise GSM exploitant la gravière de Brouquet a été mise en place. (Conseil municipal du 28 novembre)

Une enquête sur l'entrée du Bourg présentant un relevé topographique des routes de Budos et de Landiras coûtera 7 100 F prélevés sur la ligne dépenses imprévues du budget 2001. (Conseil municipal du 29 octobre)

Mise en place des 35 heures : création d'un demi-poste d'agent administratif d'accueil :17h30 de travail. (Conseil municipal du 29 octobre)

Ecole : les parents d'élèves font signer une pétition pour la création d'un poste a temps complet d'aide maternelle.

Pour nous contacter -- M. Baillet Gilles n° 2 Le Rude Illats 33720